



**SYNDICAT DES EAUX
DE L'AVIERE**

**DEPARTEMENT : VOSGES
ARRONDISSEMENT : EPINAL
CANTON : EPINAL 1**

COMPTE RENDU

CONSEILLERS :

En exercice : 10

Présents : 9 + 1 Suppléant.

Votants : 9

Séance du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre,
à 18 H 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Syndicat des Eaux de l'Avière à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

PRESENTS :

MM. AUBERT Christian - AUBERTIN Pierre - BLOND Walter - FRESSE Johan - GABRION Jean-Louis - LHUILLIER Claude - MATHIS Didier - SCHMITT Jacques.

M. THAILLARD Jean Paul remplace M. HAYOTTE Nicolas.

SUPPLEANT PRESENT: M. GENIN Patrice.

TITULAIRES EXCUSES : M. HAYOTTE Nicolas.

ABSENT : M. PAVOT Maurice.

Le scrutin a eu lieu, M. SCHMITT Jacques, titulaire, a été nommé secrétaire de séance.
Le Président certifie que la convocation avait été faite le 15 décembre 2017.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical du 10 mai 2017.

M. le Président demande aux délégués s'ils ont éventuellement des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion. Aucune n'est formulée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR PASSAGE DE CANALISATION :**

Sur proposition et explications de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président, à signer une convention d'autorisation de passage d'une canalisation à « La Folie Calette » à Chaumousey avec Voies Navigables de France.

AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UN AVENANT A CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS:

Sur proposition et explications de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 001 à la convention du 19 janvier 1971 portant reconnaissance de servitude légale d'utilité publique pour passage de canalisation en forêt communale d'Uxegney.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS:

M. le Président expose que :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services du Syndicat, suite à des créations et suppressions de postes.

Sur proposition de M. le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

D'arrêter le tableau des effectifs du personnel du Syndicat comme suit à compter du 01/04/2017 :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2 TC
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	1 TNC
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	1 TC
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	1 TC

ASSISTANT DE PREVENTION :

Monsieur le Président informe qu'un assistant de prévention sera nommé prochainement au Syndicat des Eaux de l'Avière.

Il aura pour mission d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail dans la continuité de ce qui a déjà été établi.

Monsieur le Président précise qu'un arrêté sera pris ultérieurement et une lettre de cadrage mise en place. Le Comité, à l'unanimité, approuve.

PARTICIPATION PATRONALE PREVOYANCE/SANTE :

Monsieur le Président donne explications suivantes aux Membres Délégués :

- Par délibération n° 30/2013 du 17/10/2013, le Comité Syndical a voté une participation de 5,00 € pour la couverture Prévoyance de chaque agent qui souhaitait y adhérer.
- Par délibération n° 17/15 du 23/09/2015, le Comité Syndical a voté une participation de 15,00 € pour la couverture Mutuelle Santé de chaque agent qui souhaitait y adhérer.

Monsieur le Président émet la proposition suivante :

A compter du 01 janvier 2018, attribution de la somme de 23,00 € par mois et par salarié sur le volet Prévoyance/Santé.

Ce montant sera à répartir sur La Prévoyance ou La Mutuelle Santé au choix de l'agent. Cette somme de 23,00 € tient compte des sommes précédemment allouées.

Cette participation sera versée directement aux agents et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur, sans jamais la dépasser, ainsi que des montants déjà alloués à chaque salarié.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la proposition et charge le Président de la mettre en œuvre.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Sur proposition de Madame DIEUDONNE, Responsable de la trésorerie Epinal-Poincaré et de Monsieur le Président du Syndicat, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur un montant de : 2 593,64 € par le syndicat, correspondant à des créances non recouvrées, un mandat sera émis au compte 6541.

EXTINCTIONS DE CREANCES :

Sur proposition de Madame DIEUDONNE, Responsable de la trésorerie de EPINAL-POINCARE, et présentation de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après délibération DECIDE, à l'unanimité, d'éteindre les créances suivantes au vu leur irrécouvrabilité imposée par jugement :

2014	R22-684	93,49 €
2011	R55-3486	211,34 €
2015	R20-1935	311,13 €
2015	R54-6552	53,02 €
2016	R44-5128	209,79 €
2016	R26-2412	243,04 €
2016	198	264,93 €
2016	R19-1473	45,79 €
2016	R29-3645	21,34 €
2016	R71-8410	23,93 €

Pour un montant total de 1 477,80 €, un mandat sera émis au compte 6542.

ACTUALISATION DU PRIX DU METRE CUBE D'EAU :

Monsieur le président, après avoir exposé la situation actuelle du Syndicat, tant en ce qui concerne les coûts de fonctionnement que les projets d'investissement des prochaines années, propose une augmentation de 1% du prix du mètre cube d'eau. Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE d'augmenter le tarif du mètre cube d'eau de 1%.

A compter du 01 janvier 2018, le mètre cube d'eau sera donc de 1,496 € HT.

MODIFICATION DU TARIF DES PRESTATIONS :

Monsieur le président, après avoir exposé la situation actuelle du Syndicat, tant en ce qui concerne les coûts de fonctionnement que les projets d'investissement des prochaines années, propose une augmentation de 1% du tarif des prestations. Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE d'augmenter le tarif des prestations de 1%, à compter du 01 janvier 2018.

DECISION MODIFICATIVE N°03 :

Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative, concernant le montant des travaux de la rue des Frères Mourot à Domèvre sur Avière pour des prestataires complémentaires sur cette opération. Après proposition du Président, le Comité Syndical, après délibération, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

Compte 21561 : - 19 000,00 €

Investissement dépenses :

Compte 2315 opération 63 : 19 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°04 :

Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative, concernant l'intégration des branchements neufs dont la somme a dépassé le montant prévisionnel. Après proposition du Président, le Comité Syndical, après délibération, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante sur des opérations d'ordre :

Fonctionnement recettes :

Compte 722 Chapitre 042 : 8 640,13 €

Fonctionnement dépenses :

Compte 023 : 8 640,13 €

Investissement dépenses :

Compte 21531 Chapitre 040 : 8 640,13 €

Investissement recettes :

Compte 021 : 8 640,13 €

DECISION MODIFICATIVE N°05 :

Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative afin de faire face à une opération d'ordre imprévue. Après proposition du Président, le Comité Syndical, après délibération, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Investissement recettes :

Compte 13111 op 59 : - 6 219,87 €

Investissement recettes chapitre 040 :

Compte 2182 : 6 219,87 €

Fonctionnement dépenses :

Compte 022 : - 6 219,87 €

Fonctionnement dépenses :

Compte 675 Chapitre 042 : 6 219,87 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président présente aux membres du comité syndical :

- Un pré-compte administratif 2017 (*fonctionnement et investissements*).
- Un pré-budget 2018 (*fonctionnement et investissements*).
 - o Après commentaires, l'ensemble des points abordés ne devraient connaître que peu de modifications à la présentation du CA 2017 et du Budget 2018.

- L'outil de prospective mis en place quant à nos futurs besoins en eau laisse apparaître dans les 2 à 3 ans à venir, entre 12 et 15 000 m³ d'eau nécessaires pour couvrir les nouveaux besoins liés aux nouvelles constructions. L'objectif étant de fournir ceux-ci, non pas, sur des prélèvements supplémentaires, mais bien de les récupérer sur les déperditions d'aujourd'hui (fuites).
- Il informe qu'une réunion a eu lieu avec le Syndicat des eaux du Bolon et la commune de Darnieulles, qu'un essai de fonctionnalité d'interconnexion via Darnieulles aura lieu en avril ou mai. Dans le futur, après convention entre les parties, cela pourrait compléter le système de sécurisation du Syndicat des Eaux de l'Avière, en cas de problèmes. Domèvre et une partie d'Uxegney seraient ainsi sécurisés. Tous les autres secteurs étant par ailleurs déjà sécurisés par le biais des interconnexions avec Chantraine et le Syndicat de Monts Faucilles à Uzemain.
- M. le Président informe que les subventions accordées au Syndicat des Eaux par le Département et l'Agence de l'Eau se réduisent à leur plus simple expression. Seul un marché de travaux a été aidé financièrement par le Conseil Départemental à hauteur de 9180€ sur un marché de 58 000€ concernant la sécurisation de Chaumousey. Un accord d'aide à hauteur de 70% a été émis par l'Agence de l'Eau, pour une nouvelle étude diagnostique, la précédente datant de plus de 15 ans.
- Le volet informations a concerné aussi le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » dont le travail en amont avance, celui-ci représentant une masse de travail considérable. Le projet définitif sera présenté aux Délégués et mis au vote lors de la réunion du mois de février.
- Une présentation a été faite sur la proposition par le Centre de Gestion de la mise à disposition de personnel suite à la mise en place d'une agence d'Intérim par celui-ci. Au vu des tarifs proposés, qui sont loin d'être en adéquation avec ce que l'on pourrait trouver auprès d'organismes privés (*il faut rappeler que l'interim privé n'est plus accessible aux collectivités*). Le Syndicat n'adhérera pas à cette proposition.
- Un point sur les impayés a été fait comme à chaque réunion. La mise en place d'actions simples, avec un contrôle régulier du fichier par du personnel dédié en collaboration avec les services de la Dgfiip, portent leurs fruits. Le solde négatif quant à lui encourage à poursuivre sur cette ligne de conduite, le taux étant rammené de 10/12% à un peu moins de 2%.
- Pour dernier point, M.le Président expose les dossiers litigieux auprès d'abonnés, aux nombre de trois. Deux ont été solutionnés, le dernier le sera dans le premier semestre 2018.

La séance est levée à 21 h 15

Le Président, Didier MATHIS.